

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 3 mars 2025 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1  
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3  
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4  
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5  
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Sont absents :

M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

25-4266

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière 3 février 2025.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 8.1. Engagement – Plan de gestion des actifs (pga-Eau).
  - 8.2. Tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.
  - 8.3. Frais d'analyse pour amiante.
  - 8.4. Départ Dominique Charland.
  - 8.5. Embauche Ronald Mercier.
  - 8.6. Modification entente Régie incendie des Sommets.
  - 8.7. Budget activités Fête Nationale.
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

**3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour**

La période de question ouvre à 19 h 01.

1. Que veut dire PGA-Eau

La période est close à 19 h 02.

**4. Adoption du procès-verbal :**

25-4267

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2025.

**5. Adoption des revenus & dépenses :**

25-4268

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 pour un total des dépenses d'une somme de 196 136,15 \$ et un total des revenus d'une somme de 86 335,68 \$.

**6. Rapport du Maire :**

M. Denis Dion corrige l'information véhiculée par le Journal HSF comme quoi il ne se représente pas comme maire aux élections municipales de novembre 2025 et confirme qu'il se présentera au poste de maire de la municipalité de Chartierville aux élections municipales. M. Dion informe que les états financiers de la municipalité de Chartierville sont complétés, mais ne peuvent être déposés de façon officielle car la municipalité doit présenter des états financiers consolidés avec la Régie Incendie des Sommets et ces

derniers n'ont pas complété leurs travaux. M. Dion est fier d'annoncer que les citoyens de Chartierville ont détourné 7,26 tonnes de matières putrescibles entre les mois de juillet à novembre 2024 de l'enfouissement. Il s'agit d'un montant considérable en économie d'argent pour seulement 5 mois. De plus, M. Dion donne de l'information sur un possible projet d'aménagement de panneaux solaires sur les cellules fermés au centre de valorisation des matières résiduelles Valoris.

#### **7. Rapport des comités ad hoc :**

Mme Joane Dubé informe de changements apportés aux festivités du 155<sup>e</sup> anniversaire de Chartierville.

M. Lise Bellehumeur fait un retour sur l'activité Relâche ton fou et rappel la tenue du Souper Cabane samedi 29 mars et les festivités pour la Fête Nationale le samedi 21 juin.

M. Claude Sévigny fait un retour sur l'activité de la marche aux flambeaux le 1<sup>er</sup> mars dernier et rappel la randonnée au sentier du Ruisseau Mining le 6 mars.

M. Jean Bellehumeur confirme l'obtention du permis par le Ministère pour les tracées de la phase 2 du projet Vélos Eldorado, un appel d'offres sera publié sous peu et celui-ci souhaite lancer un concours dans la population pour trouver des noms aux futurs pistes de Vélos Eldorado. Concernant la Régie incendie des Sommets, celui-ci informe que les pompiers de Chartierville ne sont plus des employés de la municipalité mais de la Régie incendie des Sommets, quelques ajustements sont encore à faire.

M. Frédéric Landry remercie Chantal Beaudoin et Pierre Grégoire pour l'accueil des marcheurs à leur refuge lors de la marche aux flambeaux.

#### **8. Informations, correspondances et demandes diverses :**

##### *8.1. Engagement – Plan de gestion des actifs (pga-Eau).*

**25-4269**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chartierville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Claude Sévigny

Que la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

Que la Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le (inscrire la date visée) le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

Que le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

*8.2. Tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.*

**25-4270**

Considérant la tenue des élections générales municipales le 2 novembre 2025;

Considérant le règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux qui entrera en vigueur le 19 septembre 2025;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville établie la rémunération des employés lors d'élections et de référendums de la façon suivante :

**RÉMUNÉRATION LORS D'ÉLECTIONS**

Président d'élection:

Scrutin 649 \$

Vote par anticipation 432 \$

Confection & révision liste électorale 649 \$

Secrétaire d'élection:

Scrutin 486.75 \$

Vote par anticipation 324 \$

Confection & révision liste électorale 486.75 \$

Membre d'une commission de révision :

Salaire minimum, majoré de 1,4 pour chaque heure.

Scrutateur et tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre :

Salaire minimum, majoré de 1,25 pour chaque heure.

Le secrétaire d'un bureau de vote et tout agent réviseur d'une commission de révision :

Salaire minimum, majoré de 1,2 pour chaque heure.

Adopté à l'unanimité

*8.3. Frais d'analyse pour amiante.*

**25-4271**

Attendu que la municipalité souhaite faire l'aménagement d'un ascenseur au centre communautaire;

Attendu qu'une nouvelle norme comptable oblige tout organisme municipal à déclarer toute contamination de ses infrastructures;

Attendu que l'année de construction du centre communautaire coïncide avec les années où l'amiante était utilisée;

Attendu qu'il nous est impossible de confirmer l'absence d'amiante dans le bâtiment;

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry

Que le conseil municipal accepte l'offre de service AM25-7502 de Pyritest Multitest pur un montant minimum de 944 \$ et de 1 364 \$ si des tests supplémentaires sont faits.

Adopté à l'unanimité

*8.4. Départ Dominique Charland.*

**25-4272**

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé d'accepter le départ à la retraite de l'employé responsable à l'entretien des

infrastructures municipales M. Dominique Charland en date du 17 avril 2025.

Adopté à l'unanimité

**25-4273**

*8.5. Embauche Ronald Mercier.*

Attendu que le départ à la retraite de l'employé au poste de responsable à l'entretien des infrastructures municipales;

Attendu que le poste a été offert à «l'interne» aux employés déjà en poste à la municipalité;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal embauche M. Ronald Mercier au poste de responsable à l'entretien des infrastructures municipales suite à départ de M. Dominique Charland le 17 avril 2025;

Que les salaires et les conditions d'emploi sont décrits au document d'échelle salariale de la municipalité de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

**25-4274**

*8.6. Modification entente Régie incendie des Sommets.*

Attendu que les municipalités de Hampden, La Patrie et Chartierville ont signé à la fin 2023 et le début 2024 une entente intermunicipale (l'Entente) pour former une Régie des incendies, qui est maintenant connue comme étant la Régie des incendies des Sommets (la Régie);

Attendu que lors des discussions ayant précédé la conclusion de cette Entente, les trois municipalités souhaitaient que chacune d'elle conserve la propriété des véhicules d'urgence d'incendie qu'elle possédait, jusqu'à ce que ces véhicules doivent être remplacés;

Attendu que les trois municipalités souhaitaient également assumer les frais d'entretien de ces véhicules jusqu'à leur remplacement;

Attendu que les trois municipalités souhaitaient également que, lors du remplacement de l'un ou l'autre de ces véhicules d'urgence incendie, ce soit la Régie qui procède à l'achat de tels véhicules de remplacement, à même le budget de la Régie, et que la Régie assume ensuite l'entretien de ces véhicules de remplacement à même le budget de la Régie;

Attendu que les articles 10, 11 et 16 de l'Entente ne reflètent pas cette volonté des trois municipalités;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry, et adopté à l'unanimité que les articles 10, 11 et 16 de l'Entente soient modifiés pour se lire dorénavant comme suit :

**ARTICLE 10**

Chacune des Municipalités participantes a la responsabilité d'assurer, sur son territoire, l'opération et l'entretien d'un système de réseau d'aqueduc ou d'approvisionnement (borne sèche ou réservoir existant ou requis) en eau fonctionnel et répondant aux normes reconnues de couverture d'incendies nécessaire lors d'un sinistre.

Chacune des Municipalités participantes conserve la propriété des véhicules d'urgence incendie (les « véhicules ») qu'elle possède, et ce jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de remplacer ces véhicules. Tant qu'elle possède encore son ou ses véhicules, chaque Municipalité participante a la responsabilité d'assurer à ses frais l'entretien et les réparations de son ou ses véhicules.

Lors de toute réparation ou entretien d'un véhicule, la Régie peut évaluer si les normes sont respectées par les Municipalités participantes et, le cas échéant, exiger les mesures correctives requises pour respecter les normes. La Régie peut également exiger qu'il soit procédé au remplacement du véhicule concerné.

Tout nouvel achat ou remplacement d'un véhicule sera effectué par la Régie, à même le budget de la Régie. Le produit de la vente du véhicule dont on procède au remplacement appartiendra à la Municipalité participante qui en était propriétaire.

Chacune des Municipalités participantes met à la disposition de la Régie une caserne répondant aux normes reconnues et aux besoins du Service. Chacune des Municipalités participantes est responsable, le cas échéant, de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'entretien, des frais accessoires (assurances, frais d'énergie, etc.), et de toute réparation de la caserne se trouvant sur son territoire, en accord avec les normes reconnues et les directives de la Régie.

En cas de dommage occasionné à une caserne ou à un véhicule appartenant à une Municipalité participante par la Régie ou l'un de ses employés, la Municipalité participante devra en aviser sans délai par écrit la Régie afin que celle-ci prenne en charge la réparation et ses coûts.

#### ARTICLE 11

Paragraphe 1 :

Les coûts d'opération et d'exploitation comprennent notamment les salaires et avantages sociaux, la formation, la location, les améliorations locatives, l'entretien et les frais accessoires liés au siège social de la Régie, de même que l'achat et la location de véhicules d'urgence incendie, d'équipements et d'accessoires. Ces frais incluent également tous les frais encourus pour les opérations du Service, incluant notamment les assurances et les frais professionnels.

#### ARTICLE 16

Paragraphe 6 :

Si la Régie a acquis des véhicules d'urgence incendie, des équipements ou accessoires, ils sont partagés en autant que faire se peut, en nature, selon la proportion indiquée ci-dessous. La valeur nette est déterminée en soustrayant l'amortissement accumulé au moment où la Régie est dissoute de la valeur de l'acquisition. Les autres actifs sont vendus par la Régie et les sommes obtenues sont utilisées pour payer tout passif de la Régie.

Adopté à l'unanimité

#### *8.7. Budget activités Fête Nationale.*

**25-4275**

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'accorder un budget de 9 200 \$ au comité des Loisirs de Chartierville pour l'organisation des activités de la Fête Nationale prévue le samedi 21 juin 2025.

Adopté à l'unanimité

#### **9. Période de questions :**

La période de question ouvre à 19 h 38 :

1. Peut-on apporter nos vieux appareils électroniques au centre communautaire?
2. Comment est calculée la taxe pour l'entretien du système d'assainissement des eaux usées?
3. Est-ce possible pour la municipalité de Saint-Isidore de Clifton de se dissocier de la MRC du Haut-Saint-François?

4. Serait-il possible d'avoir un meilleur encadrement pour l'utilisation des jeux gonflables et que ce soit plus sécuritaire?
5. Validez vous avec les autres municipalités pour la date des festivités de la Fête Nationale?
6. Est-ce qu'il y a des projets éoliens de déposés pour Char-tierville?

La période de questions est close à 19 h 57.

**10. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**11. Levée de la séance :**

La séance est levée à 19 h 57 par M. Frédéric Landry.

**25-4276**

Denis Dion  
Maire

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière trésorière

